

ffpp
Fédération Française
des Psychologues
et de Psychologie



les écrits professionnels du psychologue

Session de formation

24 et 25 mars 2021

Visioconférence

catalogue

2021



les écrits professionnels du psychologue

Le psychologue est amené à rendre compte de sa pratique et pour cela il produit des écrits : exercice complexe car traversé par des enjeux déontologiques, éthiques, juridiques, et subjectifs. Tous ces aspects seront questionnés et étudiés au cours de cette formation

argument

Dans sa pratique courante, le psychologue est amené à produire des écrits où il engage sa responsabilité professionnelle. Ces différents documents peuvent être diffusables, consultables, transmissibles ou non. Ils peuvent intéresser le sujet, une hiérarchie, un tiers demandeur et prendre des formes diverses : lettre, certificat, attestation, compte rendu, rapport, avis, bilan d'activité, transmission...

Ces écrits posent à la fois les questions du travail d'élaboration théorico-clinique, de la transformation d'un matériau brut en éclairage d'une situation, de la place de la subjectivité, de la demande sociale... mais aussi celles du respect de la dignité de la personne, de la confidentialité et de la sécurisation des données, de la responsabilité pénale des écrits...

La place des écrits dans l'activité des psychologues est d'importance et demeure un exercice particulièrement complexe tant les enjeux qui les traversent sont immenses et tant ils sont sujets à questionnements.

Cette formation se propose de fournir les éléments indispensables à la compréhension de ces enjeux afin de mieux situer au quotidien les devoirs et responsabilités du psychologue.

objectifs

Appréhender les enjeux et les responsabilités dans la production d'écrits professionnels : droits, devoirs, moyens.

Mettre en perspective les obligations déontologique et juridique, définir la place et le rôle de chacune.

Comprendre les enjeux et les modes de communication intra et inter institutions.

contenus

- Cadre et indications déontologiques
- Écrit et code de déontologie
- Responsabilité du psychologue
- Respect de la dignité de la personne
- Normes de l'écrit psychologique
- Cadre juridique
- Responsabilités (secret, confidentialité, secret partagé, dispositions pénales et administratives...): accessibilité du dossier, sécurisation des données
- Cas pratiques : « Écrire à qui ? Quoi ? Quand ? Comment ? »
- Composition du dossier (nature) et droit d'accès
- Statut des notes personnelles, lettres, comptes rendus, rapports, bilans d'activité
- Conservation, classement, archivage (règles et recommandations)
- Transmission des écrits selon les destinataires et signalements
- Avis, évaluations psychologiques, diagnostics, certificats, attestations : leur place dans la commande sociale (prévention, diagnostic, orientation, traitement)
- Place de la subjectivité et poids des mots sur le patient, l'équipe, le psychologue...

organisation des 2 journées

journée n°1

Accueil, présentation de la formation, tour de table présentation et rappel des problématiques, contrat de formation, le questionnement éthique et le métier de psychologue, le Code de déontologie des psychologues, la CNCDP, le psychologue et le secret professionnel, les obligations d'intervenir.

journée n°2

Le droit à la confidentialité, les lois de 2002, 2005, 2007, les partages d'informations à caractère secret, le cadre juridique des écrits professionnels, accès et préservation des dossiers, les recommandations du Code de déontologie en matière d'écrits, les formes des écrits des psychologues, travail sur des écrits de psychologues.

Travail sur des écrits de psychologues, conclusion, évaluation.

méthodologie

- Apports théoriques : principaux textes juridiques et déontologiques, synthèse du contenu
- Apports techniques : réflexion à partir de documents fournis par les psychologues
- Apports d'expériences sur des situations concrètes et échanges
- Temps d'évaluation oral sous forme de table ronde et questionnaire d'évaluation et de satisfaction.

les écrits professionnels psychologue

PUBLIC

Psychologues

L'attestation Adeli des psychologues est demandée pour valider l'inscription.

GROUPE

12 à 15 participants

LIEU

FORMATION À DISTANCE

DUREE

2 journées de 7h

SESSION

24 et 25 mars 2021

tarifs 2021

Adhérent ffpp : 449 €

Public : 643 €

formations intra

Vous souhaitez mettre en place une formation dans votre établissement ? Contactez-nous à l'adresse suivante :

formationsintraffpp@gmail.com

Un devis spécifique vous sera proposé suite à l'étude de faisabilité de la formation au sein de votre institution, de vos besoins et des modalités de mise en place.

formatrice : Gladys Mondière

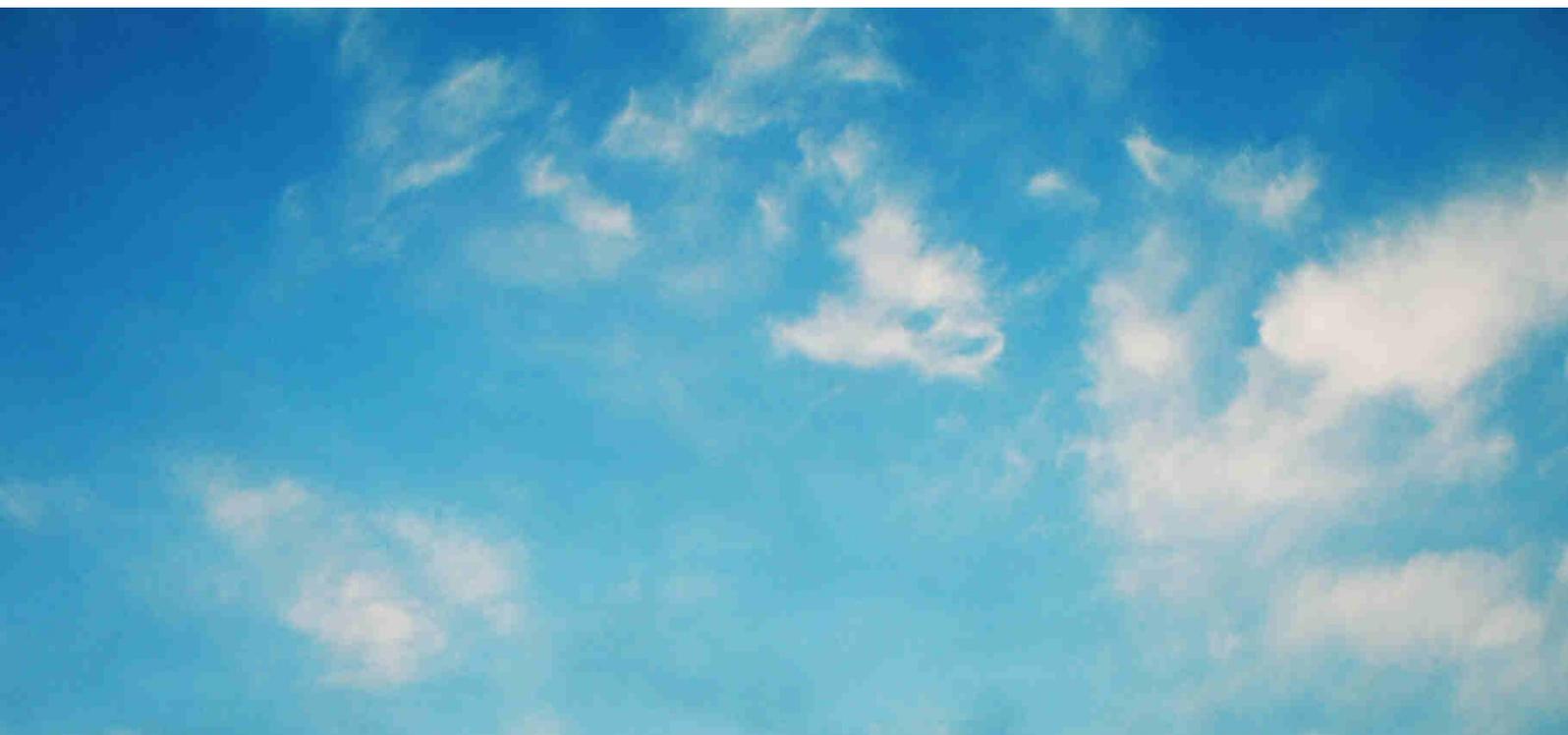
Gladys Mondière est Psychologue, Docteur en Psychologie, Membre du Comité stratégique de Santé Mentale et de Psychiatrie. Elle a travaillé plus de 20 ans en psychiatrie adulte puis en oncologie féminine. Elle a coordonné l'enquête Santé Mentale en Population Générale de 1997 à 2004.

En 2010, elle a participé à la commission Couty sur l'organisation des soins en santé mentale. Elle est chargée de cours en Master 2. Elle est aujourd'hui installée en libéral. Elle assure différentes formations pour la ffpp. Depuis 2017, elle est coprésidente de la ffpp.



Organisme formateur n° 11 75 38 152 75

Data Dock n° 00489939



Siège FFPP

71, Avenue Édouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt Cedex

Siret : 448 221 804 000 41, APE 9499 Z

Téléphone : 09 86 47 16 17
(numéro non surtaxé)

E-mail : formationsinterffpp@gmail.com

www.ffpp.net/